

GUIDE
BIEN CONSTITUER MON DOSSIER :
CHAUDIÈRE INDIVIDUELLE A HAUTE PERFORMANCE
ENERGETIQUE POUR LE CHAUFFAGE DES LOCAUX

Travaux engagés du 26/09/2015 au 31/01/2017

Pour les travaux engagés après le 31/01/2017
> [voir guide correspondant](#)

Documents nécessaires à la constitution de mon dossier

→ L'Attestation sur l'honneur (AH) pré-remplie à imprimer

L'original de l'attestation sur l'honneur E.Leclerc est à imprimer (depuis mon espace personnel « mon compte » sur www.primes-energie.leclerc) et à compléter (ensemble des champs signalés par un astérisque (*)) par l'installateur et par mes soins.

→ La copie de la facture

Pour les travaux engagés jusqu'au 31/01/2017, la fiche technique de la chaudière installée et facturée doit mentionner :

- La mise en place d'une chaudière individuelle à haute performance énergétique ;
- La marque et le modèle de la pompe à chaleur ;
- L'efficacité énergétique saisonnière (E_{tas}) de la chaudière installée pour les travaux engagés à partir du 26/09/2015 au 31/01/2017 ;
- Le taux de TVA applicable aux travaux de rénovation ;
- La date de la facture.

→ La fiche technique du matériel

Pour les travaux engagés jusqu'au 31/01/2017, la fiche technique de la chaudière installée et facturée doit mentionner :

- la marque et le modèle de la chaudière ;
- la valeur de l'Efficacité Énergétique saisonnière selon le règlement (EU) n°813/2013 de la commission du 2 août 2013. Seules les chaudières utilisées pour le chauffage des locaux et avec une valeur E_{tas} supérieure ou égale à 90% sont éligibles.

→ Le justificatif de la mention RGE de mon installateur

La mention RGE signifie Reconnu Garant de l'Environnement. Les travaux doivent être réalisés par un professionnel titulaire de la mention RGE portant sur l'installation ou la pose de chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz. La mention RGE doit être valide dès la date d'engagement et jusqu'à la date de facturation des travaux.

→ Le justificatif de domicile daté de moins de 3 mois

→ La copie du devis

Si un devis a été réalisé, celui-ci doit mentionner la date d'acceptation du devis et la signature. La date d'acceptation doit être postérieure à mon inscription



Pour bénéficier du Bonus Primes Energie E.Leclerc

- Travaux réalisés dans la résidence principale
- Déclarer vos revenus lors de la création de votre dossier
- Et joindre à vos justificatifs la copie du ou des avis d'imposition ou de non-imposition de chaque foyer fiscal intégré au ménage au titre des revenus de l'année N-1 ou de l'année N-2 par rapport à la date de facture du professionnel ayant réalisé les travaux dans votre résidence principale.

IMPORTANT :

- Votre inscription sur notre site www.primes-energie.leclerc et la réception du mail d'engagement E.Leclerc doivent avoir lieu avant tout engagement de vos travaux (la date d'acceptation d'un devis, bon de commande, versement d'un acompte ou tout autre engagement écrit et signé auprès d'un professionnel).
- Seules sont éligibles : les chaudières utilisées pour le chauffage des locaux, installées dans les maisons ou appartements existants depuis au moins 2 ans.
- Pour les travaux engagés du 26/09/2015 au 31/01/2017: l'efficacité énergétique saisonnière de la chaudière devra être **supérieure ou égale à 90%** (selon le règlement (EU) N°813/2013 de la commission du 2 août 2013). L'efficacité énergétique saisonnière prise en compte est celle de la chaudière seule pour les besoins de chauffage des locaux (hors dispositif de régulation).
- Les travaux doivent être réalisés par un professionnel titulaire de la mention RGE portant sur l'installation ou la pose de chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz. La mention RGE doit être valide dès la date d'engagement et jusqu'à la date de facturation des travaux.
- Tout dossier incomplet fera l'objet d'une demande de complément d'information, ce qui retardera son instruction.
- Tout dossier ne respectant pas l'ensemble des critères d'éligibilité sera automatiquement refusé.
- A l'issue de vos travaux, vous disposez d'un délai de **3 MOIS MAXIMUM** à partir de la date d'émission de la facture pour nous retourner votre dossier complet et conforme. Passé ce délai, votre dossier sera automatiquement refusé.

Bien constituer mon dossier

Ci-dessous les 5 étapes pour vous aider à vérifier et constituer les éléments de votre dossier avant de nous l'envoyer.



La chaudière installée est-elle une chaudière à haute performance énergétique (efficacité énergétique saisonnière supérieure ou égale à 90 %) ?

Oui

Non

⚠ Mon dossier ne pourra aboutir car ma chaudière n'est pas éligible aux Primes Energie E.Leclerc.

La date d'acceptation et signature figurent elles sur le devis ?

Oui

Non

⚠ Mon dossier ne pourra aboutir car la date de signature du devis matérialise la date d'engagement de mes travaux. Elle doit être postérieure à mon inscription.

Mes revenus (si éligibles) et les personnes occupant le ménage sont-ils renseignés ?

Oui

Non

⚠ Si je veux bénéficier du bonus, ces renseignements sont nécessaires à l'instruction de mon dossier. Sans le cadre R1 ma demande de bonus ne peut être traitée.

Suis-je le seul propriétaire du logement ?

Oui

Non

J'imprime l'accord multipropriétaire depuis mon espace personnel « mon compte ». Je le fais signer par l'ensemble des propriétaires et le joins à mon dossier.

Je passe à l'étape 2
« Mon attestation sur l'honneur E.Leclerc »



L'attestation sur l'honneur est téléchargeable et imprimable sur votre espace personnel « mon compte ». Il vous suffit ensuite de vérifier et de compléter les éléments ci-dessous.

L'attestation sur l'honneur est-elle bien le document original E.Leclerc, imprimée depuis mon espace personnel « mon compte » sur « www.primes-energie.leclerc » et comporte-t-elle toutes les pages ?



J'imprime de nouveau mon attestation et je complète le document original avec mon installateur.

La date d'engagement (signature du devis, bon de commande, acompte...) de mes travaux est-elle postérieure à mon inscription sur « www.primes-energie.leclerc » et à la réception du mail d'engagement de E.Leclerc ?



Mon dossier ne pourra aboutir puisque je ne me suis pas inscrit avant toutes démarches. L'inscription doit être effectuée avant la date d'engagement des travaux.

La date de facture est-elle postérieure à mon inscription sur « www.primes-energie.leclerc » et à la réception du mail d'engagement de E.Leclerc ?



Mon dossier ne pourra aboutir puisque je ne me suis pas inscrit avant toutes démarches. L'inscription doit être effectuée avant la date d'engagement des travaux.

L'adresse de mes travaux est-elle indiquée ?



Je complète les champs correspondants.



Mes travaux

Mon attestation sur l'honneur E.Leclerc

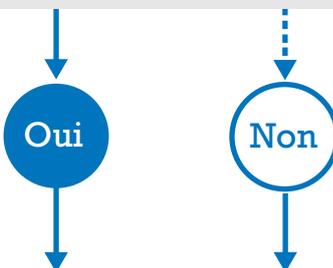
Ma facture

La fiche technique de mon matériel

La qualification de mon installateur

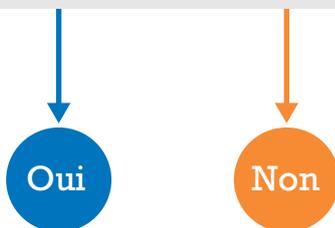
Les caractéristiques du matériel sont-elles détaillées ?

- Marque / Nom du fabricant
- Référence : nom du produit, référence technique, modèle



Je complète les champs correspondants

Pour les travaux engagés du 26/09/2015 au 31/01/2017, la chaudière répond-elle aux critères requis par l'Administration (Efficacité Energétique saisonnière (Ets) supérieure ou égale à 90 %) ?



Je vérifie les éléments avec mon installateur. Sinon, mon dossier ne pourra aboutir car les critères d'éligibilités sont nécessaires pour la valorisation d'un dossier auprès de l'Administration.



Toutes les pages de mon attestation sur l'honneur E.Leclerc sont-elles complétées avec :

- Les champs précédés par un astérisque (*) (minimum requis)
- Le nom des signataires
- La date et le lieu de signature
- Ma signature et celle de mon installateur
- Le cachet de mon installateur



 Je complète ou fait compléter par mon installateur les champs correspondants.

Je passe à l'étape 3
« Ma facture »



Ma facture fait-elle mention d'une prime accordée selon le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie ?



Mon dossier ne pourra aboutir car les Primes Energie E.Leclerc ne sont pas cumulables avec d'autres primes. Si je me suis déjà engagé auprès d'un autre acteur, mon dossier ne pourra donc pas aboutir.

Oui

Non

Les dates de devis, acompte, commande, livraison, installation, et autres, sont-elles postérieures à mon inscription sur « www.primes-energie.leclerc » et à la réception du mail d'engagement de E.Leclerc?

Oui

Non



Mon dossier ne pourra aboutir puisque je ne me suis pas inscrit avant toutes démarches.
Cette condition est requise par l'Administration.

Ma facture est-elle datée ?

Oui

Non



Mon dossier ne pourra aboutir car la date de la facture matérialise la date de fin de travaux.



La date de ma facture est-elle postérieure à mon inscription sur www.primes-energie.leclerc et à la réception du mail d'engagement de E.Leclerc ?

Vous avez 3 mois maximum à partir de la date d'émission de la facture pour nous envoyer votre dossier complet et conforme.

Oui

Non

⚠ Mon dossier ne pourra aboutir puisque je ne me suis pas inscrit avant toute démarche.

Mes coordonnées (nom, prénom, adresse) sont-elles identiques aux coordonnées mentionnées sur mon attestation sur l'honneur E.Leclerc ?

Oui

Non

📄 Je demande à mon installateur d'indiquer mes coordonnées complètes sur ma facture.

L'adresse de mes travaux est-elle mentionnée ?

Oui

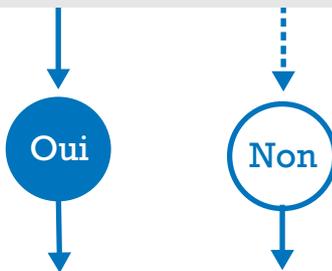
Non

📄 Je demande à mon installateur une facture plus détaillée.



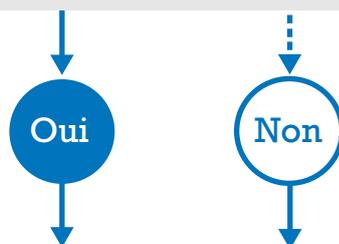
La facture mentionne-t-elle clairement :

- Le nom du produit
- Le modèle
- La marque / Le nom du fabricant
- L'efficacité énergétique saisonnière (Ets) de la chaudière installée
- Le taux de TVA applicable aux travaux de rénovation



Je demande une facture plus détaillée à mon installateur.

Le matériel indiqué et facturé est-il cohérent avec celui indiqué sur l'attestation sur l'honneur E.Leclerc ?



Je demande à mon installateur de me fournir une facture conforme ou une attestation dûment signée et cachetée.

Je passe à l'étape 4
« La fiche technique de mon matériel »



La fiche technique du matériel installé est-elle bien jointe à mon dossier ?



La fiche technique mentionne-t-elle les caractéristiques requises par l'Administration ?

- pour les travaux engagés jusqu'au 31/01/2017 : la valeur de l'efficacité énergétique saisonnière est supérieure ou égale à 90% (selon le règlement (EU) N°813/2013 de la commission du 2 août 2013).



Je passe à l'étape 5
« La qualification de mon installateur »



Mon installateur est-il titulaire de la qualification RGE pour l'installation ou la pose de chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz valide à la date d'engagement et jusqu'à la date de facturation de mes travaux ?

Oui

Non

⚠ Mon dossier ne pourra aboutir car mon installateur n'a pas la qualification RGE requise.

La qualification portant la mention RGE de mon installateur est-elle jointe à mon dossier ?

Oui

Non

📄 Je demande à mon installateur de me fournir la copie de sa mention RGE valide à la date d'engagement de mes travaux.



Si vous avez validé l'ensemble des étapes précédentes :
VOTRE DOSSIER EST PRÊT



Attestation sur l'honneur



Facture et devis



Fiche technique



Justificatif de qualification de l'installateur



Justificatif de domicile

ENVOYEZ VOTRE DOSSIER COMPLET À L'ADRESSE SUIVANTE :

SIPLEC ENERGIE – PRIMES ENERGIE
E.LECLERC

26, quai Marcel Boyer CS 10020
94859 IVRY SUR SEINE

BONUS PRIMES ENERGIE



Si vous avez saisi vos revenus, il faudra fournir la copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition de chaque foyer fiscal intégré au ménage au titre des revenus de l'année N-1 ou de l'année N-2 par rapport à la date de facture du professionnel ayant réalisé les travaux dans votre résidence principale.

IMPORTANT : Votre dossier doit nous être envoyé par courrier **3 mois maximum** après la date d'émission de votre facture.

Exemple de facture avec les éléments à mentionner par votre installateur

INSTALLATEUR Adresse Numéro de SIRET Numéro TVA Contact	}	3	1	NOM Prénom N° + rue N ° étage (s'il y a lieu) Code postal + VILLE
				2
Adresse du chantier : N° + rue et N° étage (s'il y a lieu) Code postal + VILLE	}	4	1	
Description des travaux réalisés : Achat d'une chaudière à haute performance énergétique pour le chauffage des locaux				

DESIGNATION	Qté	P.U (€)	Montant HT (€)
Achat : Achat d'une chaudière à haute performance énergétique pour le chauffage des locaux	2	1,00	2 500
Nom du produit : Chaudière FLX Fabricant : CHAUDIÈRE & CO Modèle : XXXX 14-20 Réf : 789456	3	1,00	2 500
Caractéristiques techniques de l'appareil : • Etas de la chaudière installée ≥ 90%			
Pose d'une chaudière	5	1,00	500
Total HT			3 000 €
TVA 5,5% 1			165 €
Total TTC			3 165 €

Echéance à 30 jours : 30/01/2017
Régliée le : 30/01/2017 2

Les coordonnées

- 1 Coordonnées (nom, prénom, adresse postale) correspondant à celles inscrites sur mon dossier.
- 2 Mention « FACTURE » + Lieu et date de facture + Numéro ou référence de votre facture.
- 3 Coordonnées de l'installateur + n° SIRET et n° TVA.
- 4 Adresse du lieu de réalisation des travaux concernés.

Les travaux et matériaux installés

- 1 Mention du type de travaux réalisés.
- 2 Mention de l'achat du matériel.
- 3 Marque et modèle du matériel installé.
- 4 Mention des caractéristiques techniques du matériel.
- 5 Mention de la pose de matériel.

Le total et la TVA

- 1 Indication du taux de TVA pour les travaux de rénovation.
- 2 La facture doit être acquittée.

IMPORTANT :

Toute modification manuscrite ou rature sur la facture ne pourra être prise en compte et donnera lieu à un refus du dossier.

Exemple d'attestation sur l'honneur avec les éléments obligatoires à compléter avec votre installateur

Page 1/5 : Vos travaux

les Primes énergies
E.Leclerc

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
Document à compléter de façon lisible et de préférence en majuscules. Les champs précédés d'un astérisque (*) sont obligatoires.

	SIPLEC	N° Dossier 2017-01-002761	
	N° SIREN : 315 281 113	N° Client 34428901	

DOCUMENT A ENVOYER A L'ADRESSE
SIPLEC ENERGIES – PRIMES ENERGIE E. LECLERC – 26, QUAI MARCEL BOYER CS 10020 – 94859 IVRY SUR SEINE

A/ BAR-TH-104 (v.A14.1) : Mise en place d'une pompe à chaleur (PAC) de type air/eau ou eau/eau

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ..05/12/2016..... **1**

*Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : ..19/12/2016.....

Référence de la facture : ABC.....

*Pour les personnes morales : nom du site des travaux ou nom de la copropriété : **2**

*Adresse des travaux : ..1.rue du maréchal lyautey.....

Complément d'adresse :

*Code postal : ..59370.....

*Ville : ..Mons.En.Baroeul.....

*Bâtiment résidentiel existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : OUI NON

*Type de logement : Maison individuelle Appartement **3**

*Surface habitable (m²) : ..80,00.....

A remplir selon la période concernée :

Pour une opération engagée du 01/01/2015 au 25/09/2015 : *COP : **4**

Le coefficient de performance (COP) est mesuré conformément aux conditions de performance nominales de la norme EN 14511-2 pour une température à la sortie de l'échangeur thermique inférieur de 35°C.

Pour une opération engagée à partir du 26/09/2015 :

*Type de pompe à chaleur : basse température moyenne ou haute température

*Étas : ..117,00.....

L'efficacité énergétique saisonnière (Étas) est calculée selon le règlement (EU) N° 813/2013 de la commission du 2 août 2013.

A ne remplir que si la marque et référence de la pompe à chaleur ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :

*Marque :

*Référence : **5**

Si le bénéficiaire est une personne physique, le professionnel ayant réalisé l'opération est titulaire d'un signe de qualité **6** et doit aux mêmes exigences que celles prévues à l'article 2 du décret n°2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 quater U du code général des impôts et des textes pris pour son application.

Ce signe de qualité correspond à des travaux relevant du 6 du I de l'article 46 AX de l'annexe III du code général des impôts.

Identité du professionnel titulaire du signe **7** ayant réalisé l'opération, s'il n'est pas le signataire de cette attestation (sous traitant par exemple) :

*Nom :

*Prénom :

*Raison sociale :

*N° SIRET :

Dossier n°2017-01-002760 1/5

- 1** Vérifier la date d'engagement et la date de facture mentionnées automatiquement suite à la constitution de votre dossier sur www.primes-energie.leclerc. La date d'engagement doit être antérieure à la date de facture. Vous avez ensuite 3 mois maximum pour nous envoyer votre dossier à compter de la date indiquée sur votre facture.
- 2** En tant que particulier, vous n'avez pas à remplir le champ « Nom du site des travaux ou non de la propriété », qui s'adresse aux personnes morales. Vérifier seulement l'adresse des travaux, remplie automatiquement au préalable.
- 3** Pour être éligibles, vos travaux doivent être réalisés dans un logement existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement des travaux.
- 4** Renseigner les caractéristiques techniques du matériel installé ou vérifier qu'elles soient bien cochées et correctes.
- 5** Renseigner les champs « Marque » (ou nom du fabricant) et « Référence » (nom du produit, référence technique, modèle). Votre installateur saura vous indiquer ces informations.
- 6** Vérifier que votre installateur est titulaire du signe de qualité « mention RGE » (Reconnu Garant de l'Environnement) correspondant aux travaux réalisés.
- 7** Ces champs sont à compléter par vous ou votre installateur uniquement si les travaux sont réalisés en sous-traitance.

Page 2/5 : Vos coordonnées

les Primes **énergies**
E.Leclerc

B/ Bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie

*Nom du signataire: CHINE *Prénom du signataire: Véronique **1**

***Pour les bénéficiaires personnes morales, préciser :**

*Raison sociale du bénéficiaire : **2**

*Numéro SIREN du bénéficiaire :
A défaut : le bénéficiaire atteste sur l'honneur qu'il est dépourvu de numéro SIREN en cochant cette case :
(mentionner la raison sociale et le numéro SIREN du syndic dans le cas des copropriétés.)

*Fonction du signataire :

*Adresse : 1 rue du maréchal Lyautey **3**

Compléments d'adresse :

*Code postal : 59370

*Ville : Mons En Barceul

Pays : France

Téléphone : 0101010101

Mobile :

Courriel : veronique.chine123@yopmail.com

*Cocher l'une des deux cases suivantes : à l'issue des opérations d'économies d'énergie :

Je suis : le seul propriétaire (final) ou le locataire des équipements installés ; ou l'occupant du logement où prend place l'opération d'économies d'énergie financée cette opération ; ou la personne recevant le service acheté ;

je suis le maître d'ouvrage, l'un des propriétaires des équipements installés, ou l'affectataire (au titre du transfert de compétence entre collectivités territoriales) des biens sur lesquels ont lieu l'opération. **4**

En tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste sur l'honneur :

- que SIPLEC m'a apporté une contribution individualisée (action personnalisée de sensibilisation ou d'accompagnement, aide financière ou équivalent). Cette contribution m'a incité à réaliser cette opération d'économies d'énergie ;
- que je fournirai exclusivement à SIPLEC l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment la facture (ou à défaut une autre preuve de la réalisation effective de l'opération) ;
- que je ne signalerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale ;
- l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques de mon bien (type de bâtiment, surfaces, énergie de chauffage, etc.) et que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci ;
- que les économies d'énergie réalisées par cette opération ne viennent pas réduire les émissions de gaz à effet de serre d'une installation classée visée à l'article L. 229-5 du code de l'environnement dont je suis l'exploitant ;
- qu'aucune aide à l'investissement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) n'a été reçue ou ne sera sollicitée pour cette opération.

Fait à : Mons en Barceul

*Le 20/12/2016

*Signature du bénéficiaire

CHINE **5**

2/5

- 1** Vérifier que votre Nom et Prénom soient bien renseignés.
- 2** Vous êtes un particulier, ces champs ne vous concernent pas et ne sont donc pas à remplir.
- 3** Les coordonnées saisies sur le dossier doivent être identiques à celles sur la facture des travaux.
- 4** Vérifier que la bonne case soit cochée : vous êtes l'unique propriétaire de l'équipement installé (champ n°1), ou l'équipement a été acheté par plusieurs personnes (champ n°2).
- 5** Compléter le lieu de signature de l'attestation sur l'honneur et signer dans le cadre réservé à cet effet.

Page 3/5 : Votre installateur



C/ Professionnel ayant mis en œuvre l'opération d'économies d'énergie ou assuré sa maîtrise d'oeuvre

*Nom du signataire : DUPONT *Prénom du signataire : Jean

*Fonction du signataire : Gérant

*Raison sociale : Chauffe & Co

Numéro SIRET : 123400000000

*Adresse : 5 rue des Lilas

Code postal : 29900

Ville : QUIMPER

Téléphone : 01 00 00 00 00

Mobile : 06 00 00 00 00

Courriel : D.dupont@yopmail

En tant que représentant de l'entreprise :
 ayant mis en œuvre ; ou
 ayant assuré la maîtrise d'œuvre
 de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste sur l'honneur :

- que je fournirai exclusivement à SIPLEC l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment la facture (ou à défaut une autre preuve de la réalisation effective de l'opération) ;
- que je ne signalerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale ;
- l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques techniques relatives à l'opération d'économies d'énergie et, le cas échéant, sur les qualifications professionnelles requises pour mettre en œuvre cette opération ;
- que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées et que j'ai respecté les conditions de leur réalisation, conformément à ou aux fiches d'opération standardisées d'économies d'énergie concernées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci.

Fait à Nous au Beuzec

Le 20/12/2016

*Cachet et signature du professionnel

Société CHAUFFAGE & CO
 Tél. : 01 00 00 00 00
 5 rue des Lilas - 29900 QUIMPER
 Email : b.dupont@yopmail.com
 www.chauffageandco.fr
 SARL au capital de 15 000 euros
 SIRET : 111 222 333 444 555 - FR11 222 333 444

Dossier n°2017-01-002760 3/5

- 1 Vérifier que votre installateur ait bien indiqué l'ensemble de ses coordonnées.
- 2 Vérifier que la case cochée corresponde bien à l'action du professionnel lors de vos travaux : « ayant mis en œuvre les travaux » ou « ayant assuré la maîtrise d'œuvre ».
- 3 Vérifier que le lieu et la date de signature de l'attestation sur l'honneur soient bien renseignés ainsi que la signature du professionnel et le cachet de son entreprise. L'original du document doit être expédié avec ces éléments.

Page 4/5 : Vos revenus

(si le dossier est éligible au Bonus Primes Energie)

les Primes **énergies**
E.Leclerc

R1/ Revenu du ménage bénéficiaire de l'opération

*Nom du signataire : ...CHINE *Prénom du signataire : ...Véronique **1**

*Adresse : ...1 rue du maréchal Lyautey **2**

Complément d'adresse :

*Code postal : ...59370 **2**

*Ville : ...Mons En Baroeul.....

Pays : ...France.....

Téléphone : 0101010101 ____ Mobile :

Courriel : veronique.chine123@yopmail.com.....

*Cocher l'une des deux cases suivantes : en tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste que :

les revenus de mon ménage sont inférieurs aux plafonds du tableau B et supérieurs aux plafonds du tableau A ci-dessous, et mon ménage comporte :

(*) Nombre de personnes : **3**

Si mon ménage comporte plusieurs foyers fiscaux et que les pièces justificatives des revenus sont les avis d'imposition :

(*) Nombre de foyers fiscaux : **3**

(*) Nom(s) et prénom(s) du/des premier(s) **3**

les revenus de mon ménage sont inférieurs aux plafonds du tableau A ci-dessous, et mon ménage comporte :

(*) Nombre de personnes : ...3..... **4**

Si mon ménage comporte plusieurs foyers fiscaux et que les pièces justificatives des revenus sont les avis d'imposition :

(*) Nombre de foyers fiscaux : ...1..... **4**

(*) Nom(s) et prénom(s) du/des premier(s) déclarant(s) des autres foyers fiscaux :

Tableau A

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage en France (euros)	Plafonds de revenus du ménage pour les autres régions (euros)
1	19 803	14 308
2	29 066	20 925
3	34 906	25 166
4	40 758	29 400
5	46 630	33 652
Par personne supplémentaire	+ 5 860	+ 4 241

Tableau B

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage en France (euros)	Plafonds de revenus du ménage pour les autres régions (euros)
1	24 107	18 342
2	35 382	26 826
3	42 495	32 260
4	49 620	37 690
5	56 765	43 141
Par personne supplémentaire	+ 7 136	+ 5 434

Fait à Mons en Baroeul **5**

*Le 20/12/2016 **6**

*Signature du bénéficiaire

Chine

4/5

- 1** Vérifier que votre Nom et Prénom soient bien renseignés.
- 2** Les coordonnées saisies sur le dossier doivent être identiques à celles sur la facture des travaux.
- 3** Vérifier que le nombre de personne soit bien renseigné.
- 4** Vérifier que le nombre de foyers fiscaux rattachés à votre logement soit bien renseigné
- 5** Vérifier que les noms et prénoms des autres déclarants soient bien renseignés
- 6** Vérifier que la somme des revenus des foyers fiscaux rattachés à votre logement respecte les plafonds du tableau A ou du tableau B

Page 5/5 : Mentions légales



Les informations recueillies font l'objet de traitements informatiques destinés à éviter les double-comptes de certificats d'économies d'énergie et à évaluer le dispositif des certificats d'économies d'énergie. Le destinataire des données est le ministère en charge de l'énergie. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : ministère en charge de l'énergie, DGEC, SCEE, certificats d'économies d'énergie, tour Pascal, 92055 La Défense Cedex. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements des données vous concernant.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les informations collectées par la société SIPLEC S.A. par l'intermédiaire du site Internet www.energiemoinscher.com font l'objet d'un traitement automatisé déclaré à la CNIL. Le responsable du traitement des données est le représentant légal de la SIPLEC S.A. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en écrivant à : SIPLEC S.A, Service CEE, 28 quai Marcel Boyer, CS 10020, 94859 Ivry sur Seine Cedex ou par mail via l'espace client du site energiemoinscher.com.

Le bénéficiaire ne peut prétendre qu'une seule fois à une contribution versée dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

De plus, il est rappelé aux signataires de la présente attestation sur l'honneur que toute fausse déclaration expose notamment aux sanctions prévues au code pénal (article 441-7) :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. »

Dossier n°2017-01-002760

5/5

IMPORTANT :

- L'attestation sur l'honneur à nous fournir doit être le document original, disponible en impression sur votre espace personnel « Mon compte » sur www.primes-energie.leclerc.
- Les informations renseignées doivent être identiques à celles du dossier et de la facture.
- Tout document incomplet, raturé ou comportant une photocopie des signatures et/ou cachet de l'installateur sera refusé.